



Le Secours populaire déménage bientôt

Fin septembre, la Ville d'Angers mettra des locaux à disposition du Secours populaire, au 34, rue des Noyers. Elle va y réaliser pour environ 300 000 € de travaux cet été, afin de remplacer les locaux du 22, rue du Maine, voués à la démolition, en vue de l'aménagement de la ZAC quai Saint-Serge. La Fédération du Secours populaire sera voisine d'Api-vet, de la Mission locale angevine et de l'Aptira. Le Secours populaire accompagne plus de 5 000 personnes par an, notamment en distribuant 900 kg d'aide alimentaire par jour. Un espace de 800 m² est nécessaire. Rose-Marie Véron, pour la minorité, estime que le site est excentré et que les bénévoles ont attendu trop longtemps. Françoise Le Goff, adjointe aux solidarités, s'étouffe : « Mais pourquoi ne les avez-vous pas relogés avant ? ». Silvia-Camara-Tombini : « Vous êtes élus depuis plus de cinq ans. Arrêtez de reporter la faute sur ceux qui vous ont précédés ». Le maire s'agace : « Vous n'avez pas le monopole de la solidarité, de la générosité et du dialogue avec les bénévoles. Ce n'est pas plus éloigné que la Cité des associations que vous avez bâtie ». L'opposition se joint tout de même à la majorité pour voter la délibération à l'unanimité.

FJT Monplaisir

Un pôle culturel et éducatif sera créé



Chaque jour 900 kg d'aide alimentaire sont distribués.

PHOTO : CO-LAURENT COMBET

au sein de l'ancien foyer de jeunes travailleurs de Monplaisir pour un montant de travaux estimé à 5,55 millions d'euros HT. Ce pôle réunira le réseau Canopé, le pôle éducatif livres et jeux, la bibliothèque du quartier, la nouvelle ludothèque, un internat pour les lycéens et des locaux associatifs et à vocation tertiaire. L'opposition vote contre.

Centre de congrès

Le montant total de la rénovation du Centre de congrès, initialement estimé à 20 millions d'euros HT, passe à 21 millions HT une fois les avenants

pris en compte, notamment en raison du désamiantage. « C'est une belle réalisation. Les Angevins nous ont dit : on voit où vont nos sous », déclare Jean-Marc Verchère, adjoint aux bâtiments. Plus de 20 000 Angevins ont visité le lieu lors de l'inauguration et des portes ouvertes.

Ravalements de façades

Une dixième campagne de ravalement de façades est lancée le 1^{er} juin pour trois ans et concerne une centaine d'immeubles, sur les boulevards Bessonneau et Carnot, et rues Boreau, Marie-Talet, de Buffon, du

Maine, du Commerce, du Port de l'Ancre, Maillé, Parcheminerie, Valdemaine, Plantagenêt, Baudrière et montée Saint-Maurice.

Presbytères

Trois presbytères sont cédés par la Ville : deux situés 2, rue Emile-Hatais et 6, place Sainte-Thérèse, pour 910 000 € à l'Association diocésaine d'Angers, et un situé 3, rue de l'Aubrière pour 290 000 € à l'Association Notre-Dame.

Hôtel de ville

Le montant des marchés pour la rénovation du hall de la mairies'élève désormais à 2 099 386 €HT, après prise en compte des derniers avenants.

Subventions

Le conseil municipal alloue des subventions : Graine de citoyen (50 000 €); Exposcience (1 300 €); Dis, comment on dit ? (1 500 €); Fédération de l'École moderne Grand Ouest (2 000 €); Vigne en ville, Growl Up France, Les Freaks des champs (750 € chacune); Interface (3 500 €); École européenne de graphisme et de publicité (Parcours Topette) (900 €); Team Sensas 49 Cachalots (1 000 €); Parcours le monde (1 500 €); NDC Angers football (1 500 €); déplacements scolaires à l'étranger (3 550 €); Fédération Sports pour tous (700 €).